RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.N. SERRE PROVENCE

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 500 Euros
Siège social [redacted]
[redacted]
RCS AVIGNON 921 816 880

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2025

Le 24 mars 2025,
Au siège social,

Madame HABSAOUI Naoual, née EL OIZI
Demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des cinquante (50,00) actions de dix euros (10 €) composant le capital de la Société A.N. SERRE PROVENCE,

Associée unique de ladite société,

I - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'extension de l'objet social ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'étendre l'objet social à compter de ce jour en ajoutant à l'objet social actuel l'activité de Commerce de gros.

DEUXIEME DECISION

Par conséquent de la décision prise sous la première résolution l'associé unique décide de modifier de la manière suivante les statuts :

« Article 2 – Objet

La société a pour objet en France et à l'étranger :

Montage, démontage de serres agricoles
Commerce de gros »

Le reste de l'article reste inchangé

Scanné avec CamScanner

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Madame HABSAOUI Naoual
Associé unique

[redacted]

Scanné avec CamScanner